



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats, s.a.

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE

Saint-Jérôme, le 24 juillet 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3837-2013 phase 2**
DDR no. 17 de la Régie
Notre dossier : 3070-0343

Chère consœur,

La présente fait suite à la prise en délibéré du dossier mentionné en rubrique suite au dépôt, le 21 juillet 2014, de la Réplique du Distributeur aux commentaires déposés par les intervenants en date du 17 juillet 2014 relativement à la DDR 17 de la Régie.

Nous vous transmettons sous pli pour votre information le relevé des heures consacrées par notre analyste, madame Lucie Gervais, de même que par le soussigné aux fins de la participation de l'ACIG à la réouverture de l'enquête décrété par la Régie le 30 juin dernier dans ce dossier.

Comme vous pourrez le constater, les heures réelles que nous avons consacrées à cette réouverture d'enquête représentent une valeur largement supérieure au budget forfaitaire de 500 \$ que la Régie a accordé aux intervenants qui ont déposé des commentaires.

Nous soumettons respectueusement à la Régie que les commentaires détaillés déposés par l'ACIG le 17 juillet 2014, lesquels étaient appuyés de lettres des représentants des membres qui avaient témoigné à l'audience du 10 juin 2014,



constituent une contribution significative quant aux nombreux facteurs à être considérés par la Régie aux fins de sa décision à venir sur cet enjeu fort important du dossier. Il convient d'ailleurs de souligner que la Réplique du Distributeur du 21 juillet 2014 était accompagnée d'un tableau qui commentait les tenants et aboutissants de la proposition contenue dans les commentaires de l'ACIG.

En conséquence, même si la présente ne constitue pas une demande de paiement de frais à proprement parler, nous invitons la Régie à reconsidérer le budget de 500 \$ accordé aux intervenants dans sa lettre du 30 juin 2014 et le remplacer par un montant correspondant davantage à la valeur réelle de la contribution qui a été apportée par l'ACIG relativement à cet aspect important du dossier.

Meilleures salutations.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS, S.A.



GUY SARAULT

GS/jk

c.c. : - Gaz Metro – a/s Me Vincent Regnault et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar et Mrs. Darlene Prokop
- Madame Lucie Gervais
- Monsieur Yves Séguin
- Monsieur Patrick Bolduc

